

Comment participer à l'assemblée générale

Modalités particulières de « participation » à l'Assemblée Générale dans le contexte de crise sanitaire :

Exceptionnellement, l'Assemblée générale se tenant à huis clos, les actionnaires ne pourront pas demander leur carte d'admission pour assister à l'Assemblée générale physiquement.

Vous devez être actionnaire

Les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès du CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris, d'une attestation de participation délivrée par leur banquier, une entreprise d'investissement ou par un établissement habilité, attestant l'inscription en compte des titres au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

La date d'enregistrement est fixée au vendredi 5 juin 2020 à zéro heure (heure de Paris).

SOPRA STERIA GROUP offre par ailleurs à ses actionnaires au nominatif la possibilité de voter par Internet, avant l'Assemblée générale, sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS accessible :

- via le site Investisseurs de la Société, <https://www.soprasteria.com/fr/investisseurs>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <http://www.actionnaire.cmcicms.com/fr/>, pour les actionnaires détenant leurs actions sous la forme nominative ;

Vous devez exprimer votre choix

Vous voulez voter par correspondance, donner pouvoir au Président ou vous faire représenter :

VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Pour les actionnaires au nominatif

- Les actionnaires au nominatif ont la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée générale, sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Investisseurs de la Société, <https://www.soprasteria.com/fr/investisseurs>, qui redirigera l'actionnaire automatiquement vers le site de vote dédié <http://www.actionnaire.cmcicms.com/fr/> ;
- Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter avec leurs codes d'accès habituels ;
- Les actionnaires au nominatif administré recevront un courrier indiquant leur identifiant et leur mot de passe. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site <http://www.actionnaire.cmcicms.com/fr/>.

Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro +33 1 53 48 80 10 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et voter, désigner ou révoquer un mandataire.

Cette plateforme électronique permet à chaque actionnaire au nominatif, préalablement à l'Assemblée générale, de transmettre ses instructions de vote ou de désigner ou révoquer un mandataire dans les conditions décrites ci-dessous.

Pour pouvoir participer à cette Assemblée générale les actionnaires pourront choisir entre l'une des formules suivantes :

- voter par correspondance ; ou
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale ; ou sans indication de mandataire ; ou
- voter par internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS préalablement à l'Assemblée générale (actionnaire au nominatif uniquement) ; ou
- donner procuration à toute personne physique ou morale de son choix.

Compte-tenu du contexte exceptionnel de crise sanitaire et des circonstances actuelles où les délais postaux sont incertains, il est vivement recommandé de privilégier le moyen électronique selon les modalités précisées ci-dessous.

La plateforme VOTACCESS pour cette Assemblée générale sera ouverte à compter du mardi 19 mai 2020

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le lundi 8 juin 2020 à 15 heures (heure de Paris).

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les emails et/ou confirmations écrites devront être reçues au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le lundi 8 juin 2020 à 15 heures (heure de Paris).

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique <http://www.actionnaire.cmcicms.com/fr/>, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Pour les actionnaires au porteur

Les actionnaires au porteur pourront adresser un e-mail à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr .

Le message devra préciser les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné. Les actionnaires concernés devront demander impérativement à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par télécopie) au CIC.

VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION PAR VOIE POSTALE

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris. [voir instructions ci-dessous]
- Pour l'actionnaire au porteur : demander le formulaire de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire de vote sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le CIC, à l'adresse ci-dessus, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le vendredi 5 juin 2020 zéro heure (heure de Paris).

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être reçues au plus tard trois jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le vendredi 5 juin 2020 au plus tard.

Par dérogation au III de l'article R. 225-85 du Code de commerce et conformément à l'article 7 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, il est précisé que l'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à la société dans des délais compatibles avec les dispositions du premier alinéa de l'article R. 225-77 et de l'article R. 225-80 du code de commerce (telles qu'aménagées par le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020).

DÉSIGNATION ET/OU RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE

L'article R 225-79 du Code de Commerce permet la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique.

- Les actionnaires au nominatif peuvent faire leur demande sur le site <http://www.actionnaire.cmcicms.com/fr/>
- Les actionnaires au porteur doivent envoyer un email à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr.

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la société concernée (SOPRA STERIA GROUP), date de l'Assemblée (le mardi 9 juin 2020), nom, prénom, adresse, références bancaires de l'actionnaire ainsi que les noms, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

L'actionnaire au porteur devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titres d'envoyer une confirmation écrite au CIC – Service Assemblées – 6, avenue de Provence 75009 Paris.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les emails et/ou confirmations écrites devront être reçues au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le lundi 8 juin 2020 à 15 heures (heure de Paris).

Par exception, conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, les désignations ou révocations de mandats avec indication de mandataire pourront parvenir jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard le 5 juin 2020. A ce titre, le mandataire devra adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose au CIC, par message électronique à l'adresse électronique suivante : serviceproxy@cic.fr sous la forme du formulaire de vote par correspondance, jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard le 5 juin 2020.

CESSION PAR LES ACTIONNAIRES DE LEURS ACTIONS AVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire ayant déjà retourné son formulaire de vote peut céder tout ou partie de ses actions jusqu'au jour de l'Assemblée générale. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le vendredi 5 juin 2020 zéro heure (heure de Paris), l'intermédiaire financier habilité teneur de compte notifie la cession au CIC et fournit les éléments afin d'annuler le vote ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant au vote.

Aucun transfert d'actions réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit après le vendredi 5 juin 2020 zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié ou pris en compte, notwithstanding toute convention contraire.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA FACULTÉ D'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DE POINTS OU DE PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront parvenir, dans les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de commerce, au siège social de Sopra Steria Group par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie électronique suivante : assembleegenerale@soprasteria.com au plus tard le 20ème jour après la date de publication de l'avis de réunion, soit le mardi 12 mai 2020. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen par l'Assemblée générale du point ou du projet de résolutions déposé dans les conditions ci-dessus exposées est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale, soit le vendredi 5 juin 2020 à zéro heure (heure de Paris).

Ces points ou ces projets de résolutions nouveaux seront inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

En revanche il ne sera pas possible de proposer des résolutions nouvelles ou des amendement aux résolutions pendant l'assemblée générale.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA FACULTÉ DE POSER DES QUESTIONS ÉCRITES

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra au cours de l'Assemblée générale. Pour être recevables, ces questions écrites doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration ou par voie de communication électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@soprasteria.com au plus tard le quatrième jour

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020 DE SOPRA STERIA

Comment compléter le formulaire de vote

ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le mercredi 3 juin 2020. Pour les titulaires d'actions au porteur, ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'avis préalable à l'Assemblée générale mixte a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 avril 2020.

L'avis de convocation sera publié le 20 mai 2020 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le journal « Le Dauphiné Libéré ».

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales sont disponibles au siège social de la société, PAE Les Glaisins, Annecy-le-Vieux, 74940 ANNECY dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet, rubrique Investisseurs de la société à l'adresse suivante : <https://www.soprasteria.com/fr/investisseurs>.

Comment compléter le formulaire de vote

En raison du contexte sanitaire, vous êtes invités à cocher uniquement les case B (Je vote par correspondance), C (Je donne pouvoir au Président) ou D (Je donne pouvoir à).

- 1 Pour pouvoir voter par correspondance : noircir la case B [Je vote par correspondance], chaque case numérotée correspond aux projets de résolutions présentées par le Conseil d'administration, et figurant dans l'avis de convocation ; puis compléter le cadre ainsi :
 - pour voter « POUR », en laissant les cases claires.
 - pour voter « CONTRE » sur certaines de ces résolutions proposées, en noircissant individuellement les cases correspondantes
 - pour voter « S'ABSTENIR » sur certaines de ces résolutions proposées, en noircissant individuellement les cases correspondantes,
- 2 Pour donner pouvoir au Président : noircir la case C [Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale],
- 3 Pour donner pouvoir à : noircir la case D [Je donne pouvoir à], puis compléter le cadre.

RAPPEL : EXCEPTIONNELLEMENT, L'ASSEMBLEE GENERALE SE TIENDRA A HUIS CLOS. IL NE POURRA DONC PAS ETRE DONNE SUITE AUX DEMANDES DE CARTE D'ADMISSION. MERCI DE NE PAS COCHER LA CASE A.

Après avoir rempli le formulaire de vote, celui-ci doit être signé et daté et renvoyé comme indiqué ci-dessus.

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale : noircir la case C « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ».

Vous désirez voter par correspondance : noircir la case B « je vote par correspondance » et suivre les instructions de vote des résolutions en dessous.

Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée : noircir la case D « je donne pouvoir à » et préciser ses coordonnées exactes.

Quel que soit votre choix, dater et signer la case ci-dessous.

Vérifier vos nom, prénom(s) et adresse.

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this, date and sign at the bottom of the form
JE DESIRE ASSISTER A CETTE ASSEMBLEE et demande une carte d'admission - I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 9 JUILLET 2020 A 14H30
Combined General Meeting Shareholders
To be held on July 9, 2020 at 2:30 pm

à huis clos
hors la présence physique des
actionnaires et des autres personnes
ayant le droit d'y assister

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account: _____
 Nombre d'actions / Number of shares: _____
 Nom / Name: _____
 Prénom / First name: _____
 Adresse / Address: _____

B JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Sur les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou la Direction ou le Gérant, à l'exception de ceux que je signale en noircissant comme ceci (Je vote par correspondance) - On the draft resolutions presented or approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box, like this, for which I vote No or I abstain.

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | A | B |
|----------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Non / No | <input type="checkbox"/> |
| Abs. | <input type="checkbox"/> |

C JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

D JE DONNE POUVOIR À
 I HEREBY APPOINT: (See reverse (2))

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions ne sont valables que si elles sont directement retournées à votre banque.
 CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Date & Signature

SOPRA STERIA - 6, avenue Kléber, 75116 PARIS
 C.C. - Service Assemblées - C, avenue de Provence 75009 Paris
 par e-mail: serviceassemblies@cc.com